



SPORTING CLUB DE NÈGREPELISSE

SECTION LUTTE

Nègrepelisse le 25 février 2013

Aux Présidents de clubs

Madame, Monsieur,

Le Sporting Club de Nègrepelisse a le plaisir de vous inviter au 23^{ème} Challenge International de LUTTE LIBRE de Nègrepelisse qui se déroulera les 19 et 20 octobre 2013 au gymnase Jean Taché près du collège rue Pasteur à Nègrepelisse.

Celui-ci se déroulera en benjamins, minimes et cadets.

Nous vous proposons les repas du samedi midi (8 euros), samedi soir (8 euros), du dimanche midi (8 euros), du petit déjeuner (3 euros).

**Chaque équipe ne pourra compter plus de 20 participants
Possibilité de faire 2 équipes**

➤ **Suite à plusieurs plaintes au challenge 2011, les équipes de comité seront refusées**

Veillez trouver ci-joint la liste des hôtels pouvant vous accueillir.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la date des engagements afin de pouvoir assurer la meilleure organisation possible.

Le challenge étant inscrit sur le calendrier fédéral de la Fédération Française de Lutte.

En vous espérant parmi nous,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Francis Mutsaerts

M. MUTSAERTS Francis : 1045 vieille rte de St Etienne 'Ratète' 82800 NÈGREPELISSE
Tél. : 05-63-64-27-60 Fax : 05-63-30-88-03 Port : 06.10.32.59.14
E-mail : francis.mutsaerts@sfr.fr



SPORTING CLUB NEGREPELISSIE SECTION LUTTE

REGLEMENT DU CHALLENGE DE NEGREPELISSE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2013

- 1) Cette compétition se déroulera en masculin et féminin en lutte libre
 - benjamins nés en 2001 - 2002
 - minimes nés en 1999 – 2000
 - cadets nés en 1998 – 1997
- 2) **Pas de kilo de tolérance**
- 3) La compétition se déroulera sur 3 tapis (dans la grande salle) suivant les règles de la Fédération Française de Lutte. Seuls les clubs inscrits en fédération pourront participer.
- 4) **Les regroupements de clubs sont interdits de même que les regroupements de comité régionaux ou départementaux .**
- 5) Le déroulement (appariement) de la compétition sera le même que la F.F.Lutte
- 6) Chaque équipe devra obligatoirement amener un juge arbitre, (jeune arbitre, régional, fédéral ou international).

Les six premiers de chaque catégorie de poids marqueront des points pour leur équipe suivant le barème en vigueur.
- 7) **Chaque arbitre officiant en blanc et au centre du tapis, marquera trois points pour son équipe.**
- 8) Les trois premiers de chaque catégorie de poids seront récompensés ainsi que les six premières équipes.
Le challenge sera gagné par l'équipe ayant totalisée le plus de points dans l'ensemble des catégories d'âges et sera acquis définitivement.
- 9) Les engagements seront de 5.00 € par lutteur pour les équipes ayant un arbitre et de 8.00 € par lutteur pour les équipes sans arbitre.
- 10) La pesée se fera le samedi 19 octobre de 10h00 à 11h30, possibilité de peser les lutteurs arrivants la veille jusqu'à 21h00

Compétition : le samedi de 14h00 à 20h00 pour les benjamins, minimes et cadets.

Les benjamins et benjamines termineront la compétition le samedi. Remise des récompenses à 19h00

Le dimanche de 8h30 à 17h00 compétition pour les minimes et les cadets masculin et féminin

Remise des récompenses le dimanche à partir de 17h00.

Le club se réserve le droit de modifier les horaires du samedi soir et du dimanche matin afin de pouvoir finir la compétition à 17h00.

11) Les engagements devront parvenir à la date indiquée sur l'invitation.

Tout club s'inscrivant au dernier moment pourra se voir refuser suivant le nombre de compétiteurs déjà engagés.

12) Le club se réserve le droit de trancher tout litige concernant l'organisation.

13) Le club se décharge des vols qui pourraient avoir lieu dans la salle de compétition ou dans la salle de restauration.

14) Les dégradations faites par les athlètes ou par les accompagnateurs seront à la charge des clubs concernés.

15) Tout lutteur insultant ou bousculant un arbitre ou manquant de respect à l'organisation se verra disqualifié de la compétition.

16) Tout entraîneur ou dirigeant insultant ou bousculant un arbitre, disqualifiera son lutteur.

17) Tout lutteur, entraîneur, dirigeant ou public d'un club, impliqué dans un conflit d'arbitrage entraînant des gestes d'agressivités entraînera la disqualification immédiate du club de la compétition et ce pour les deux années suivant les faits.

18) Le fait de participer au challenge confirme votre approbation sur le présent règlement.

LES LUTTEURS DEVRONT SE PRESENTER SUR LE TAPIS EN TENUE DE LUTTE, EN MAILLOT ET EN CHAUSSURES REGLEMENTAIRES.

Les organisateurs

Mutsaerts Francis, 1045, vieille route de Saint Etienne « Ratète » 82800 Nègrepelisse

Tél : domicile ; 05.63.64.27.60 ou 06.10.32.59.14

Fax : domicile 05.63.30.88.03

E-Mail : francis.mutsaerts@sfr.fr



SPORTING CLUB DE NÈGREPELISSE
SECTION LUTTE
FEUILLE D'ENGAGEMENT

A RENVoyer IMPERATIVEMENT AVANT LE 9 OCTOBRE 2013

COMITE / PAYS CLUB.....

Nombre de lutteurs.....

Benjamins Benjamines Arbitre(s) :

Minimes G Minimes F

Cadets Cadettes

Nombre de repas le samedi midi x 8 € =

Nombre de repas le samedi soir x 8 € =

Nombre de petit- déjeuners x 3 € =

Nombre de repas le dimanche midi x 8 € =

Nombre de sandwiches pour le samedi midi

dimanche midi

dimanche soir

Il sera demandé 50% d'arrhes pour la réservation des repas.

Les repas et les petits- déjeuners ne sont pas obligatoires.

Je joins la somme de pour la réservation des repas.

Nom du responsable

Adresse complète

Adresse E-mail

N° de téléphone

N° de fax

A renvoyer à :

Mutsaerts Francis, 1045, vieille route de Saint Etienne 82800 Nègrepelisse

Tél : domicile ; 05.63.64.27.60 ou 06.10.32.59.14

Fax : domicile 05.63.30.88.03

Adresse E-Mail : francis.mutsaerts@sfr.fr